

Article publié dans Porc Québec

Avril 2001

Qualité

La traçabilité, nouvelle réalité de l'agroalimentaire

LYNE RAVARY

M. Sc., agronome, conseillère en assurance de la qualité, FPPQ

La traçabilité consiste à poser un identifiant (boucle ou tatouage) sur des animaux et à transmettre l'information sur les déplacements et la destination de ces animaux à un système central de traitement des données. Le système doit pouvoir ensuite traiter l'information reçue pour retracer, en cas de besoin, tous les déplacements de ces animaux. De façon plus générale, on définit la traçabilité comme étant l'aptitude à retrouver l'origine, l'historique et la localisation d'une entité, au moyen d'identifications enregistrées.

Des incidents tels que la maladie de la vache folle, le poulet à la dioxine, la présence de la bactérie *E. coli* dans l'eau de Walkerton et, plus près de nous, l'incident du carbadox chez le porc, sont des événements ayant un impact négatif sur l'industrie agroalimentaire. Une des conséquences directes de tels événements est la perte de confiance des consommateurs envers les produits agricoles et alimentaires.

Aujourd'hui, les filières agricoles sont confrontées à une nouvelle réalité: démontrer et assurer la qualité de leurs produits, d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire. Si l'industrie porcine veut préserver son accès aux marchés, la traçabilité et l'identification permanente des animaux deviennent alors des incontournables.

Lentement mais sûrement

Un système de traçabilité efficace ne se développe pas en un jour. L'implantation d'un tel système est coûteux et exige beaucoup d'efforts. Il est important que les producteurs de porcs, les abattoirs, les transformateurs, les distributeurs partagent cette vision, sans quoi la traçabilité perd de son efficacité.

L'industrie porcine québécoise ne peut pas passer à côté d'un système de traçabilité. Avec la mondialisation des marchés, les règles de sécurité alimentaire seront de plus en plus sévères et devront être scrupuleusement observées. Il paraît inévitable qu'à plus ou moins brève échéance, la traçabilité soit imposée comme une condition d'accès aux marchés internationaux.

LA TRAÇABILITÉ, EN THÉORIE

L'objectif premier d'un système de traçabilité des animaux d'élevage, de la ferme jusqu'au consommateur, est d'assurer une surveillance sanitaire afin de protéger la santé des troupeaux et la santé publique. En effet, en permettant le dépistage rapide à la source d'une épidémie ou d'un problème sanitaire, un système de traçabilité limite les pertes économiques et préserve la valeur des cheptels.

Si un problème sanitaire survenait, le système de traçabilité permettrait de délimiter la région à l'intérieur de laquelle les animaux doivent être mis en quarantaine ou même abattus, afin d'éviter la propagation de l'épidémie à la grandeur de la province. Par conséquent, seules les entreprises agricoles délimitées à l'intérieur de cette région perdraient l'accès aux marchés, et ce, jusqu'à ce que l'épidémie soit contrôlée, sans que soient affectées les entreprises agricoles à l'extérieur du périmètre défini.

De même, un système de traçabilité permet le retrait rapide et efficace de produits alimentaires contaminés et limite ainsi les pertes économiques pour l'ensemble de l'industrie agroalimentaire. Puisqu'il rassure le consommateur sur l'intégrité des produits qu'il consomme, il offre une protection contre l'effondrement potentiel des marchés si un problème de contamination survenait.

À terme, la traçabilité pourra servir à d'autres fins que la santé. On peut penser recueillir des informations sur les pratiques d'élevage, la génétique, etc., dans le but de valoriser la qualité du produit.

LA TRAÇABILITÉ, EN PRATIQUE

À cause de la problématique de la maladie de la vache folle, la première production à être réglementée au Canada est la production bovine. Le gouvernement fédéral oblige depuis le 1^{er} janvier 2001 que tous les bovins (laitiers ou de boucherie) du Canada soient identifiés au moyen d'une boucle d'oreille approuvée, avant qu'ils ne quittent la ferme d'origine. Personne ne peut transporter, commercialiser ou faire abattre un bovin si celui-ci ne porte pas une identification officielle apposée par le producteur. Cette identification suit l'animal de la ferme jusqu'à son inspection en abattoir. Ce n'est qu'une question de temps avant que les autres productions ne soient réglementées par le fédéral.

Au provincial, on prévoit déjà un système d'identification et de traçabilité des produits agricoles. En 2000, deux lois ont été adoptées à ce sujet. La première a pour but d'assurer une surveillance sanitaire des troupeaux du Québec par un système d'identification et de traçabilité des animaux. La deuxième vise à garantir l'innocuité et la qualité des aliments pour une meilleure protection de la santé publique. Cette dernière s'applique à tous les produits alimentaires du Québec. Ces deux lois assurent la traçabilité de la ferme à la table.

Les règlements qui doivent définir l'application par production ne sont pas encore définis, mais le seront sous peu.

LA TRAÇABILITÉ AU QUÉBEC

En mai 2000, la Fédération des producteurs de porcs du Québec, en collaboration avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec et la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, ont fait réaliser une étude afin d'identifier les besoins et de définir les composantes devant faire partie d'un système de traçabilité.

Par cette étude, on a identifié les principales caractéristiques qu'un système de traçabilité devrait comporter:

- Centralisation de l'information:
 - permettre de retracer efficacement l'origine et le chemin parcouru d'un animal; et
 - permettre de minimiser les coûts de développement et d'opération.
- Confidentialité:
 - limiter l'accès à l'information afin d'assurer la confidentialité.
- Fiabilité de l'information:
 - vérifier et valider l'information contenue dans la base de données.

- Adaptabilité:
 - tenir compte des particularités de chacune des productions qui voudront se joindre au système; et
 - s'adapter dans le temps.
- Connectivité:
 - définir et normaliser les procédures de transmissions des données; et
 - être en mesure de se connecter aux systèmes de gestion de l'information déjà existants.

L'efficacité d'un système de traçabilité est fonction de la qualité de l'information qu'il contient. Il est donc important que toute l'information soit exacte et qu'elle soit acheminée dans un temps requis à la base de données centrale. Advenant une épidémie ou une contamination, il sera nécessaire de retracer tout le chemin qu'un animal a parcouru et d'identifier tous les animaux avec lesquels il aura été en contact. Un seul déplacement manquant et les actions pour contrer l'épidémie peuvent échouer.

TRAÇABILITÉ ET IDENTIFICATION

On ne peut pas parler de traçabilité sans parler d'identification. On pense ici à l'identification de chacun des sites par où les porcs peuvent transiter et de l'identification des animaux.

Les producteurs agricoles seront amenés à identifier leurs animaux de façon permanente. Plusieurs méthodes d'identification existent, mais à ce jour aucune méthode n'a été choisie pour le porc. Chacune des méthodes d'identification des animaux présente des avantages et des inconvénients (tableau 1).

Par exemple, avec la boucle électronique, le producteur n'a pas besoin de conserver sur papier l'information sur l'identification et la destination des animaux. On évite ainsi les erreurs de transmission d'information. Le tatouage, quant à lui, est peu dispendieux en termes de coûts d'acquisition, mais le producteur doit avoir des registres écrits et transmettre l'information au système de traçabilité, ce qui implique des coûts de main-d'œuvre.

TABLEAU 1**AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES MÉTHODES D'IDENTIFICATION PERMANENTE**

Méthodes	Avantages	Désavantages
Boucle électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture automatisée • Traçabilité supérieure • Aucune tenue de registres • Gestion plus facile pour la production multi-sites • Aide à la gestion de troupeau 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un réseau de distribution des boucles • Coût • Maintien de la boucle sur l'animal
Boucle à code à barres	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture semi-automatisée avec intervention humaine • Coût moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un réseau de distribution des boucles • Difficulté de lecture (immobilité de l'animal, saleté) • Tenue de registres • Fiabilité de l'information • Tenue de la boucle
Tatouage	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun taux de perte • Pas de mise en place de réseau de distribution de boucles • Coût faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du tatouage • Tenue de registres • Fiabilité de l'information

Peu importe la méthode d'identification choisie, une opération devra être effectuée par le producteur. Chaque animal quittant la ferme d'origine devra être identifié de façon permanente et l'information sur le numéro d'identification et la sortie de chaque site devra être transmise au système de traçabilité. À chaque déplacement d'animaux, la même information devra être recueillie.

LA TRAÇABILITÉ: ÉTAPE PAR ÉTAPE

Il est possible de concevoir un système de traçabilité des plus complet, incluant une foule de renseignements sur la qualité de l'animal. Par contre, l'implantation à la ferme devra se faire progressivement, en tenant compte des besoins du marché et des possibilités d'implantation à la ferme.

Au Québec, on procédera d'abord à l'évaluation de la performance des méthodes d'identification puis, une fois une méthode choisie, on ira de l'avant avec l'identification des animaux et des sites. Par la suite seulement, on pourra commencer à recueillir l'information sur les mouvements des animaux, c'est-à-dire les entrées et sorties des sites d'élevage et l'abattage. Une fois tout le système mis en place, il sera possible, si cela est souhaité, de recueillir d'autres informations sur la santé, les pratiques d'élevage, etc.

Les Européens et la traçabilité

En Europe, il va sans dire qu'on y a goûté depuis l'histoire de la vache folle. Les Européens ont dû mettre en place des systèmes avec les moyens du moment dans le but de rassurer les consommateurs. L'identification électronique n'étant pas au point au plus fort de la crise, on a adopté l'identification à l'aide de boucles standard ou de tatouages. Toutes les informations sont transmises par l'entremise de registres tenus manuellement par le producteur à un système centralisé de gestion de l'information. Dans tous les cas, un minimum de deux méthodes d'identification est obligatoire.

Par exemple, en Belgique, tous les producteurs de porcs doivent apposer une boucle au sevrage avec un numéro d'identification unique, et un tatouage avant le départ des animaux pour l'abattoir. En plus, pour la production sur plusieurs sites, les producteurs doivent conserver des registres sur les mouvements de lots.

MÉTHODES D'IDENTIFICATION DES PORCS DANS QUELQUES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE (ANNÉE 2000)

Pays	Caractéristiques
Pays-Bas	Multi-sites: 3 boucles (sevrage, entrée en engraissement, départ à l'abattoir) Site unique: 2 boucles (sevrage, départ à l'abattoir)
Belgique	Boucle au sevrage et tatouage avant le départ à l'abattoir Documentation sur les mouvements de lots (multi-sites seulement)
Italie	Tatouage oreille avant l'âge de 30 jours Documentation sur les mouvements de lots (multi-sites seulement)
Royaume-Uni	Marquage temporaire avant le transport (multi-sites seulement) Tatouage sur le corps avant le départ à l'abattoir
Irlande	Tatouage avant le transport (multi-sites seulement) Tatouage sur le corps avant le départ à l'abattoir
France	Boucle avant le départ de l'élevage (multi-sites seulement) Tatouage sur le corps avant le départ à l'abattoir